

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du cinq décembre deux mille cinq

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, M.M. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Louis MOLVEAU, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusé : M.M. Didier CODORNIUO, Ange MANDELLI, Gilbert PLA.

N°B-113/2005

OBJET : ETUDE DU PLAN DE DEPLACEMENTS ENTREPRISES DE LA C.A.N. ET
DE LA MAIRIE DE NARBONNE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Rapporteur expose :

Un Plan de Déplacements d'Entreprise est une nouvelle démarche consistant à analyser globalement tous les déplacements d'une entreprise et ayant pour finalité la mise en place d'un « plan de mobilité » permettant de limiter l'usage de la voiture au profit :

- de la marche à pied
- du vélo
- des transports en commun
- du covoiturage
- et de l'utilisation de véhicules propres

Lors de la semaine Européenne de la Mobilité qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre, la C.A.N. et la Ville de NARBONNE se sont engagées à mettre en place conjointement leur Plan de Déplacements Entreprises.

Le coût d'une telle étude pour ces deux établissements peut être estimé à 30.000 €.

Il convient pour financer cette opération de solliciter l'ADEME pour l'obtention de la subvention la plus large possible.

Je vous propose :

- de solliciter l'ADEME,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif technique ou financier se rapportant à ce dossier.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

